

C A N A D A

PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE MONTRÉAL

DOSSIER R-3623-2007

---

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

---

AUTORISATION DE  
LA CENTRALE DE KUUJJUAQ

---

HYDRO-QUÉBEC en sa qualité de Distributeur

Demanderesse

-et-

STRATÉGIES ÉNERGÉTIQUES -et-  
L'ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE LUTTE  
CONTRE LA POLLUTION ATMOSPHERIQUE  
(SÉ-AQLPA)

-et-

GROUPE DE RECHERCHE APPLIQUÉE EN  
MACROÉCOLOGIE (GRAME)

Intervenantes

---

**ERRATUM AU RAPPORT D'EXPERTISE**

**«EXAMEN DES MOTIFS INVOQUÉS PAR HYDRO-QUÉBEC POUR NE PAS INCLURE UN JUMELAGE  
ÉOLIEN À SA DEMANDE D'AUTORISATION D'UNE CENTRALE DIESEL À KUUJJUAQ»**

**JEAN-CLAUDE DESLAURIERS**

**AVEC LA COLLABORATION DE**  
Jacques Fontaine et Nicole Moreau  
Consultants en énergie

Préparé pour:  
Stratégies Énergétiques (S.É.)  
Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)  
Groupe de recherche appliquée en macroécologie (GRAME)

Le 3 août 2007



**ERRATUM AU RAPPORT D'EXPERTISE**  
**« EXAMEN DES MOTIFS INVOQUÉS PAR HYDRO-QUÉBEC POUR NE PAS INCLURE UN JUMELAGE**  
**ÉOLIEN À SA DEMANDE D'AUTORISATION D'UNE CENTRALE DIESEL À KUUJUAQ »**

**JEAN-CLAUDE DESLAURIERS**

AVEC LA COLLABORATION DE  
Jacques Fontaine et Nicole Moreau  
Consultants en énergie

Veillez noter que les corrections suivantes sont apportées au rapport « *Examen des motifs invoqués par Hydro-Québec pour ne pas inclure un jumelage éolien à sa Demande d'autorisation d'une centrale diesel à Kuujuaq* », déposé au dossier R-3623-2007 comme pièce C-6-4, SÉ-AQLPA-GRAME-1, Document 1 du 20 juillet 2007 :

- Dans les bas de page du rapport, le mot "*Kuujjuak*" doit se lire "*Kuujuaq*".
- A la page iv, 2<sup>e</sup> paragraphe, 7<sup>e</sup> ligne, les mots "*(507 m)*" doivent se lire "*(507 pi., soit 155 m.)*".
- À la page v, le dernier paragraphe est supprimé.
- À la page vi, après le 1<sup>er</sup> paragraphe, le paragraphe suivant est ajouté : "*À cela, il faut ajouter que le besoin de recourir aux groupes diesel pour la puissance serait d'autant plus réduit ou évité que l'énergie éolienne résiduelle (ER) serait accumulée au moyen d'un apport hydroélectrique, tel que plus amplement élaboré dans la section 3.4 du présent rapport, cette solution étant nettement plus économique.*".
- A la page 18, ligne 14, les mots "*(507 m)*" doivent se lire "*(507 pi., soit 155 m.)*".
- À la page 32, après le 4<sup>e</sup> paragraphe, le paragraphe suivant est ajouté : "*À cela, il faut ajouter que le besoin de recourir aux groupes diesel pour la puissance serait d'autant plus réduit ou évité que l'énergie éolienne résiduelle (ER) serait accumulée au moyen d'un apport hydroélectrique, tel que plus amplement élaboré dans la section 3.4 du présent rapport, cette solution étant nettement plus économique.*".
- A la page 32, le 3<sup>e</sup> paragraphe est supprimé.
- Les pages 33 et 34 sont remplacées par les pages 33-36 ci-après. Note : la page 33 n'est pas modifiée mais est ici jointe afin de pouvoir insérer les feuilles recto-verso remplacées au rapport.



## 6

**CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS**

Pour l'ensemble de ces motifs, nous recommandons que la Régie de l'énergie rejette la demande actuelle d'Hydro-Québec Distribution au dossier R-3623-2007 et enjoigne celle-ci à lui soumettre une nouvelle demande d'autorisation d'investissements, comportant un jumelage avec l'énergie éolienne et qui aura été précédée d'une étude de vent.

## BIBLIOGRAPHIE

**Catherine BENOIT**, *L'Entente Raglan : Outil efficace pour favoriser la formation et l'emploi Inuit ?*, Novembre 2004, [www.irec.net/publications/617.pdf](http://www.irec.net/publications/617.pdf) .

**CANADIAN BUSINESS FOR SOCIAL RESPONSIBILITY (CBSR)**, *Building Sustainable Relationships: A Compendium of Leadership Practices in Aboriginal Engagement and Sustainability*, Conférence des 8-9 février 2005, Vancouver, Case Study 8, [www.cbsr.ca/files/CaseStudy8.pdf](http://www.cbsr.ca/files/CaseStudy8.pdf) .

**CENTRE DE LA TECHNOLOGIE DE L'ÉNERGIE DE CANMET-VARENNES (CTEC-VARENNES)**, *Logiciel RETScreen*, <http://cetc-varennens.nrcan.gc.ca/fr/retscreen.html>

**DELOITTE, SAMSON, BÉLAIR**, *Le plan vert et Kyoto*, Présentation au Conseil patronal de l'environnement du Québec, à l'Hôtel InterContinental, le 11 mai 2005, Montréal.

**Gérard DUHAIME**, *La situation socio-économique du Nunavik et l'avenir de l'État*, le 17 juin 2004, <http://www.chaireconditionautochtone.fss.ulaval.ca/extranet/doc/107.pdf> , page 3.

**Alain FORCIONE, Bernard SAULNIER (pour l'INSTITUT DE RECHERCHE D'HYDRO-QUÉBEC - IREQ)**, *Systèmes jumelés éolien-diesel au Nunavik – Établissement des configurations et VAN optimales pour les quatorze villages – Mise à jour 2004*, Rapport IREQ-2003-247C, Décembre 2003. Publié sous : **HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION**, Dossier R-3550-2004, Pièce HQD-5, Document 1, Annexe 1, Rapport IREQ 2003-247C, 15 décembre 2004.

**GOVERNEMENT DU CANADA**, *ÉcoÉNERGIE pour l'électricité renouvelable*, <http://www.ecoaction.gc.ca/ecoenergy-ecoenergie/power-electricite/index-fra.cfm> , consulté le 14 juillet 2007.

**GOVERNEMENT DU CANADA, AFFAIRES INDIENNES ET DU NORD CANADIEN**, *Index A à Z*, [http://www.ainc-inac.gc.ca/hlp/acr/e\\_f.html](http://www.ainc-inac.gc.ca/hlp/acr/e_f.html) , consulté le 12 juillet 2007.

**GOVERNEMENT DU CANADA, AFFAIRES INDIENNES ET DU NORD CANADIEN**, *Investissements stratégiques dans le développement économique du Nord (ISDEN)*, [http://www.ainc-inac.gc.ca/ps/nap/sined/snd/index\\_f.html](http://www.ainc-inac.gc.ca/ps/nap/sined/snd/index_f.html), consulté le 14 juillet 2007.

**GOVERNEMENT DU CANADA, AFFAIRES INDIENNES ET DU NORD CANADA**, *Programme d'action pour les collectivités autochtones et nordiques (PACAN)*, [http://www.ainc-inac.gc.ca/clc/tp/obj\\_f.html](http://www.ainc-inac.gc.ca/clc/tp/obj_f.html) , consulté le 14 juillet 2007.

**GOVERNEMENT DU CANADA, AFFAIRES INDIENNES ET DU NORD CANADA**, *Programme des affaires du Nord (PAN)*, <http://www.ainc-inac.gc.ca/ps/nap/index-fra.asp> , consulté le 14 juillet 2007.

**GOVERNEMENT DU CANADA, AGENCE DE REVENU DU CANADA (ARC)**, *Programme d'encouragements fiscaux*, <http://www.cra-arc.gc.ca/F/pub/tg/rc4413/rc4413-f.html> , consulté le 10 juillet 2007.

**GOVERNEMENT DU CANADA, MINISTÈRE DES FINANCES**, *Le Budget de 2007*, Annexe 5, <http://www.budget.gc.ca/2007/bp/bpa5af.html> , consulté le 10 juillet 2007.

**GOVERNEMENT DU CANADA, MINISTÈRE DES FINANCES**, *Frais liés aux énergies renouvelables et aux économies d'énergie (FEREEC)*, [www.canren.gc.ca/app/filerepository/General-tax\\_incentives\\_f.pdf](http://www.canren.gc.ca/app/filerepository/General-tax_incentives_f.pdf) , consulté le 10 juillet 2007.

**GOVERNEMENT DU CANADA, MINISTÈRE DES FINANCES**, *Glossaire, Actions accréditives* , [http://www.fin.gc.ca/gloss/gloss-a\\_f.html#action\\_acc](http://www.fin.gc.ca/gloss/gloss-a_f.html#action_acc) , consulté le 10 juillet 2007.

**GOVERNEMENT DU CANADA, RESSOURCES NATURELLES CANADA**, *Encouragement à la production d'énergie éolienne (EPÉE)*, [http://www.canren.gc.ca/programs/index\\_f.asp?Cald=107&Pgld=623](http://www.canren.gc.ca/programs/index_f.asp?Cald=107&Pgld=623) , consulté le 5 mars 2007. Ce site avait été modifié lors d'une nouvelle consultation le 14 juillet 2007.

**GOVERNEMENT DU QUÉBEC, SOCIÉTÉ MAKIVIK, ADMINISTRATION RÉGIONALE KATIVIK**, *Entente de partenariat sur le développement économique et communautaire au Nunavik (Entente Sanarrutik)*, 2002 et modifications de 2003, 2004 et 2006, [http://www.autochtones.gouv.qc.ca/relations\\_autochtones/ententes/inuits/ententes\\_inuits.htm](http://www.autochtones.gouv.qc.ca/relations_autochtones/ententes/inuits/ententes_inuits.htm)

**HÉLIMAX**, *Inventaire du potentiel éolien exploitable du Québec*, publié au dossier R-3595-2006, Pièce B-3.

**HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION**, Dossier R-3550-2004, Pièce HQD-4, Document 1.

**HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION**, Dossier R-3623-2007, Pièce B-1, HQD-1, Document 1.

**HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION**, Dossier R-3623-2007, Pièce B-7, HQD-2, Document 1.

**HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION**, Dossier R-3623-2007, Pièce B-10, HQD-2, Document 2.

**Jean-Pierre LAFLAMME**, *Analyse sommaire des possibilités de production électrique par la ressource éolienne et hydraulique dans les quatorze villages Inuit du Nouveau-Québec*, 10 janvier 1996.

**NAV CANADA**, *Climatologie des aéroports. Ontario et Québec*, <http://www.navcanada.ca/ContentDefinitionFiles/publications/lak/OnQc/5-OQ33f.PDF> .

**RÉGIE DE L'ÉNERGIE**, Dossier R-3550-2004, Décision D-2005-178.

**J.R. SALMON, P.G. STALKER**, *Historical Wind Data and Numerical Modelling*, Zephyr North, 1995-10-31.

**J.R. SALMON**, *Historical Wind Data and Numerical Modelling Update: Kuujjuaq, Quaqaq and Umiujaq*, Zephyr North, 2001-06-07.

**STATISTIQUE CANADA**, *Profils de la population autochtone du recensement de 2001*, cat.no. 94F0043XIF; 17 juin 2003, <http://www.statcan.ca/bsolc/francais/bsolc?catno=94F0043XIF>

*Impôt sur le revenu, Loi de l'* ( L.R.C. 1985, ch. 1 (5e Suppl.).

*Règlement de l'impôt sur le revenu* (C.R.C., ch. 945).